

Gérard CAUDRON

Maire



Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2.

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement, rue de la Coutume au droit des n°62 et n°64, pour permettre à l'entreprise ASSAINISSEMENT PLANQUE de mettre en place des véhicules de chantier afin d'effectuer des travaux d'assainissement en parcelle privée pour le compte du bailleur social Lille Métropole Habitat,

N° 2021-28822.

ARRETONS

Article 1.

A compter du 09 septembre 2021 et jusqu'au 13 septembre 2021, le stationnement des véhicules de toute nature à l'exception des véhicules de secours, de lutte contre l'incendie et des véhicules de chantier sera interdit, sur 4 places de stationnement situées au droit des n° 62 et 64 rue de la Coutume, pour permettre à l'entreprise ASSAINISSEMENT PLANQUE d'effectuer les travaux cités ci-dessus.

Article 2.

Tout stationnement sur la zone précitée sera considéré comme gênant (Art. 417-10 du Code de la route) et il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R 325-12 et suivant du Code de la route.

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 43 50 50
www.villeneuve-d-ascq.fr

N° 2021-28822.

Article 3.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 4.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Directionnelle Générale Opérationnelle CS 2068- 59028 Lille Cedex,
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Entreprise DS TRAVAUX - ZA du Moulin - 59710 AVELIN.
- Entreprise ASSAINISSEMENT PLANQUE rue Ambroise Paré 59933 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 07 septembre 2021,
Le Maire,

Gérard CAUDRON.

Affiché le : **0 8 SEP. 2021**

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 43 50 50
www.villeneuedascq.fr